

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : **33**

Présents ou représentés : **33**

Qui ont pris part à la délibération : **33**

Date de la convocation : **23/03/2016**

Date d'affichage : **23/03/2016**

**de la Commune de COGOLIN
Séance du mercredi 30 mars 2016**

L'an deux mille seize et le 30 mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Éric MASSON,

PRESENTS : Marc Étienne LANSADE - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

POUVOIRS : Rémy FÉLIX à Maria de Fatima FIANDINO / Patrick GARNIER à Christelle DUVERNET / Patrick CLAUDEL à Jean-Jacques GABERT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Éric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Patricia BERENGUIER / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à René LE VIAVANT / Michel BERTIN à Élisabeth CAILLAT

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Audrey TROIN

La société Bouygues Immobilier a réalisé une opération immobilière dénommée « Terre des Arts » comprenant la construction de 30 logements et places de stationnement, 1 local commercial ainsi qu'un local destiné à recevoir des services publics, propriété de la commune.

La copropriété « Terre des Arts » se décompose en 4 lots dont le détail est le suivant :

- lot A constituant le bâtiment orienté sur la rue Carnot ;
- lot B constituant le bâtiment composé du local communal et des logements donnant sur l'avenue Claude Sautet ;
- lot C constituant l'espace intérieur de la copropriété ;
- lot D constituant les trottoirs et espaces en limite du domaine public.

CM 30/03/2016

N°2016/091

TERRE DES ARTS : ACQUISITION AMIABLE DES ESPACES VERTS ET TROTTOIRS

Bouygues Immobilier a transféré la totalité des appartements et parties communes lors de l'Assemblée Générale des copropriétaires réunie en date du 15 septembre 2015.

Lors de l'obtention du permis, il était convenu que la commune deviendrait propriétaire des espaces verts correspondant au lot D, s'agissant des trottoirs et de l'espace vert situé devant le local public.

Les copropriétaires ont approuvé à l'unanimité la cession du lot D composé des parcelles cadastrées section AM 277-278-281-282-286-290-292-296, pour une surface totale de 1 067 m². Cette cession est proposée à l'amiable à l'euro symbolique non recouvrable.

Dans son estimation 2016-042V0376 du 22 février 2016, France Domaine a estimé la valeur vénale de cette unité foncière à 400 euros.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'accepter l'acquisition des parcelles cadastrées section AM 277-278-281-282-286-290-292-296, pour une surface totale de 1 067 m² appartenant à la copropriété « Terre des Arts » représentée par le syndic « FIDUCIMMO », à l'amiable à l'euro symbolique non recouvrable ;

- de désigner Monsieur le Maire ou Monsieur MASSON, Premier Adjoint, aux fins de signature de l'acte authentique emportant transfert de propriété.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE.**



Le Maire,

Marc Etienne LANSADE